

ÉCHANGE DE PERMIS ÉTRANGER

SITUATION N°4

Je fais une demande d'échange de permis de conduire issu d'une collectivité d'outre-mer ou de Nouvelle-Calédonie

1/ Je vérifie que mon permis a été délivré par l'une des collectivités d'outre-mer suivantes : les îles Wallis et Futuna ; la Polynésie française ; Saint-Barthélemy ; Saint-Martin ou par la Nouvelle-Calédonie

2/ Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- Formulaire **cerfa n°14879*01** renseigné et signé (**le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés**)
- Formulaire **cerfa n°14948*01** référence 06 **obligatoirement imprimé en couleur**, complété, daté et signé
- 1 copie couleur recto-verso du permis de conduire à échanger
- 1 copie de **justificatif d'identité**
- 1 copie d'un **justificatif de domicile**
- Justificatif de la régularité du séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...) le cas échéant
- Justificatif de résidence dans le territoire où a été délivré mon permis à la date de sa délivrance sauf si vous possédez uniquement la nationalité de ce pays de délivrance (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités ayant délivré le permis de conduire (sauf vous êtes réfugié ou bénéficie d'une autre protection internationale)
- Pour les demandeurs possédant une nationalité autre que celle du territoire de délivrance du permis de conduire : justificatif de résidence normale du demandeur dans le pays de délivrance du permis (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- 4 **photos** (dont une apposée sur chacun des deux formulaires cerfa)

3/ J'envoie mon dossier par courrier à l'adresse suivante (sauf si je suis domicilié à Paris) :

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes Cedex 1

Si je suis domicilié à Paris, j'envoie mon dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de Police de Paris
DPG/ SDCLP/
Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (CREPIC)
1 bis rue de Lutèce – 75 195 Paris Cedex 04